

Objectifs des actions

- o Favoriser la continuité écologique sur la Scie
- o Contribuer à restaurer les zones humides et leur biodiversité
- o Réduire les inondations dans la basse vallée de la Scie
- o Contribuer à l'adaptation au changement climatique



Contexte

La majorité des embouchures des fleuves côtiers de Seine-Maritime a été canalisée et busée depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Les objectifs initiaux de ces aménagements étaient de se protéger contre les intrusions marines dans les basses vallées et de drainer les estuaires marécageux pour en faire des terres agricoles. Ces aménagements ont permis le développement du tourisme associé aux plages en aménageant le littoral et en permettant une liaison routière entre les 2 rives des fleuves côtiers. Ces aménagements altèrent les fonctionnalités des milieux humides et la biodiversité piscicole et sont soumis à la hausse du niveau marin.

Comment fonctionne l'exutoire de la Scie ?

L'embouchure de la Scie à Hautot sur Mer a été aménagée comme la majorité des fleuves côtiers. Avant de se jeter dans la mer, le cours d'eau de la Scie traverse un épi-buse équipé d'un clapet anti-retour. Ce clapet s'ouvre ou se ferme en fonction de la marée et du niveau du cours d'eau. Ce type d'aménagements est un obstacle à la continuité écologique et limite l'écoulement des crues.



Niveau du fleuve > Niveau de la mer



Ouverture du clapet
Rejet de la Scie en mer

Niveau du fleuve < Niveau de la mer



Fermeture du clapet
Frein à l'entrée de l'eau de mer dans
la basse vallée
Pas de rejet de la Scie en mer

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie va mener une expertise sur la buse et le clapet anti-retour pour connaître précisément l'impact de ces aménagements et leur gestion sur la basse vallée.

Descriptif des actions

◦ Action 5.1 - Expertise de la gestion de la buse estuarienne à Hautot sur Mer

- Établir des modalités de gestion de la buse actuelle
- Caractériser l'impact du clapet sur les inondations en basse vallée de la Scie

Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie

Mise en oeuvre : Bureau d'études



◦ Action 5.2 - Travaux de restauration hydromorphologique Scie et Basse Vallée

- Arasement de merlons en bord de berges pour une mise en eau des zones humides plus fréquente
- Restauration et réalisation de noues et fossés pour une meilleure capacité d'expansion des crues
- Suppression de gabions

Maîtres d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie & Conservatoire du littoral

Mise en oeuvre : Entreprises

◦ Action 5.3 - Restauration d'un bras de la Scie Moulin de la Mer à Hautot sur Mer

- Réaménager un bras de la Scie pour faciliter les écoulements en période de crue

Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie

Mise en oeuvre : Entreprise



Budget prévu

270 000€

80%
Agence de l'eau

20%
SMBV SVS

